



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 18 décembre 2025

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevelin, Châtel, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Salles, La Bâtie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montalieu, Monthon, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Ouvrage, Rognac, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Tournon-Savoie, Ugine, Venon, Verrières-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante

Nombre de membres représentés : 4

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Allevard, Beaufort, Bonvillard, Césarache, Ceyzis, Clein, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Bley, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauveluse, Les Salines-la-Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Montrion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallus, Plancherine, Quelque, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Tournon-en-Jauvise, Ugine, Venon, Verrenans-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Finances – Marché CAA24024 « Acquisition et maintenance d'une surfaceuse pour la patinoire olympique » – Exonération totale des pénalités de retard

Rapporteur : M. le Président

Le marché 2024CAA24024 « Acquisition et maintenance d'une surfaceuse pour la patinoire olympique » a été notifié le 25 novembre 2024 à l'entreprise SYNERGLACE SASU pour un montant de 134 819 € HT soit 161 782.80 € TTC.

L'article 5 de l'acte d'engagement fixait un délai d'exécution de livraison et d'installation dans les 24 semaines à compter de la notification soit le 25 mai 2025.

Le titulaire du marché nous a contacté pour nous indiquer qu'il ne pourrait pas respecter les délais de livraison, ce dû au retard pris par le constructeur de la machine.

Afin de dédommager la collectivité, le titulaire a proposé :

- de prêter une surfaceuse fonctionnelle en attendant la livraison de celle qui lui avait été commandée
- de prendre à sa charge les frais liés au transport de la surfaceuse de prêt jusqu'à et depuis la Halle Olympique,

Le coût du prêt de la surfaceuse et de son transport aller-retour s'élève à 22 884 €.

Il est rappelé que lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, l'article 14.1 du CCAP fixe des pénalités par jour de retard de 100 €.

Il n'est prévu aucune exonération à l'application des pénalités de retard.

La date contractuelle de livraison était fixée au 25 mai 2025. La date réelle de livraison était le 29 juillet 2025, soit un retard de 44 jours. Le montant des pénalités de retard dans le cadre du présent marché, s'élève donc à 4 400 €.

Au vu des propositions faites par l'entreprise SYNERGLACE SASU pour dédommager la collectivité (prêt d'une surfaceuse et prise en charge du transport), il est proposé d'exonérer l'entreprise SYNERGLACE SASU des pénalités de retard.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'exonération totale des pénalités de retard encourues par l'entreprise SYNERGLACE SASU ;
- dit que le montant total de l'exonération est de 4 400 € ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

